

Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

25. Végétation naturelle et semi-naturelle

Reconnaissant qu'il est urgent d'établir un programme complet de conservation des types représentatifs de végétation naturelle et semi-naturelle dans le monde;

que ce projet devrait être fondé sur une étude approfondie des différents types de végétation et de la mesure dans laquelle ils sont déjà conservés;

que cette étude et ce travail d'estimation constituent l'essentiel du programme du PBI/CT;

qu'une participation à d'autres programmes internationaux proposés tels que l'UICN/AQUA, MAR et TELMA et ceux qui sont projetés dans le MAB de l'UNESCO est indispensable,

la **10e Assemblée générale de l'UICN** réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

recommande

1. que les instituts scientifiques et les chercheurs intensifient leur participation aux deux dernières années du PBI/CT, dans tous les pays, afin d'assurer que l'enquête soit complète et valable,
2. qu'entre-temps, tous les Gouvernements prennent sans retard des mesures afin de conserver des exemples représentatifs de la végétation de leur pays et si possible de classer les associations écologiques exceptionnelles.